

Image not found or type unknown



Partage des vacances d'été

Par **emaven**, le **29/06/2016** à **17:22**

bonjour,

Divorcé de la mère de mes 2 enfants, j'ai un droit de visite, 1 we sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Ma fille, en seconde, a été officiellement en vacances, le 7 juin, note du lycée le stipulant pour raison de centre d'examen.

j'ai donc souhaité partager avec la mère qui en a la garde, ces vacances supplémentaires pour profiter un peu plus de ma fille soit environ 14 jours (du 7 juin au 5 juillet/2)

Je pensais en effet que les vacances commençaient à la fin des cours.

la mère n'a accepté qu'une semaine, et pas une heure de plus.

pouvais prétendre à la moitié ?